



Remboursement par anticipation

Par **mahe**, le **16/02/2009** à **16:43**

ayant contracté un prêt de regroupement de crédits auprès de GE MONEY BANQUE avec hypothèque de ma maison, j'ai dû par la suite vendre ce bien à la suite d'un problème médical rendant mon logement peu fonctionnel. J'ai demandé à faire valoir un transfert d'hypothèque sur un autre bien à acheter.

Leur temps de réponse ayant été de 3 mois, j'ai demandé une exonération des pénalités de remboursement anticipé pour raison médicale.

J'ai essuyé un refus péremptoire sans aucune base juridique, le contrat ne parlant pas de cette éventualité.

Existe-t-il une protection des consommateurs pour une telle clause ou la banque a-t-elle tous les droits?

merci

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:52**

Bonsoir,

Il faut savoir que, dans chaque Banque, il y a un médiateur qui règle les problèmes juridiques. Et c'est peu connu par le consommateur.

Demander les coordonnées de ce médiateur à votre Banque et vous ferez valoir vos droits auprès de cette personne.

C'est assez efficace. Cordialement